

CONSEIL PORTUAIRE DE LA TOUR FONDUE

Séance du 6 novembre 2023

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 11 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 11

TITULAIRES : 6

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'Hyères,
M. Franck SOULE-SUSBIELLES, représentant le personnel des Ports de la Métropole TPM,
MM. Stéphane CAILLER et Jan GABRIEL, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,
Mme Mireille KENNEL, usager désigné par la CCIV,

SUPPLÉANTS : 3

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'Hyères,
M. Fabien VINCENT, usager désigné par l'Autorité Portuaire,
M. Jean-Christophe BARBAGELATA, usager désigné par la CCIV,

POUVOIR (2) :

Mme Michèle VINCENT, usager désignée par TPM, donne un pouvoir à M. Fabien VINCENT,
M. Thierry COULOMB, usager désigné par la CCIV, donne un pouvoir à M. Jean-Christophe
BARBAGELATA

ABSENT ET EXCUSE :

INVITES :

Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,
MM. Claude MAZZELLA et Serge POLENZANI, FRANPP,
M. Patrick DESPINOY, CIL de la Tour Fondue,

MEMBRES DE TPM :

MM. LE FUR, TANGUY, REMOLEUR et Mmes UGUEN, AREND, CUESTA, DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de la Tour Fondue, ouvre la séance à 14h30. Onze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés, Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls neuf votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs Philippe BERNARDI et Fabien VINCENT ne voteront pas.

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 12 juin 2023 – Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

2. Affaires générales

❖ Bilan de la saison

Monsieur TANGUY revient sur les chiffres de la saison. Avec une fréquentation de 48 171 passagers pour le mois d'avril, 53 210 passagers en mai, 61 291 passagers en juin, 72 073 passagers en juillet, 84 883 passagers en août et 51 726 passagers pour septembre. Il ajoute que c'est une bonne saison malgré la mise en place depuis 2021 d'une régulation du nombre de passagers. La navette nocturne a très bien fonctionné avec 3 502 passagers contre 892 en 2022. Monsieur TANGUY indique que comme l'année précédente trois files d'attente ont été mises en place, la première pour les Porquerollais et les travailleurs, la seconde pour les réservations et la troisième pour les détenteurs de billets. Il ajoute que cela s'est très bien passé. Le fret a connu une baisse de 3% par rapport à 2022, en lien avec une baisse de la fréquentation. La fréquentation hors DSP a été de 3 498 touchers de quai, et les bateaux taxis ont également connu une baisse avec 1 444 rotations contre 1 828 en 2022.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2024 – Vote

Monsieur TANGUY annonce que les tarifs augmentent de 5% (Inflation 2022). Il ajoute que deux modifications ont été apportées : la première concerne la création d'un tarif de stationnement (cela concerne le stationnement d'engins mobiles, de matériel et d'engins au sol), et la seconde est la réduction de la durée de franchise qui est passée de 3 heures à 1 heure afin d'éviter que les navires restent trop longtemps au quai à l'Est.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de droits de port 2023 – Vote

Il annonce cette même augmentation pour les droits de port et ajoute que l'intégralité des tarifs est consultable en capitainerie. Monsieur VINCENT indique que la TLV n'a pas réalisé d'augmentation au port de la Tour Fondue alors qu'ils sont le plus impactés par les taxes portuaires. Monsieur CAILLER qui représente la Société Espace Mer, corrobore les propos de monsieur VINCENT, il explique que c'est à la Tour Fondue que la taxe passager est la plus élevée et à cela s'ajoute la taxe de sûreté qui vient considérablement impacter les tarifs. Le Président du Conseil Portuaire propose aux membres une augmentation de 3%, pour les droits de port, qui sera présentée en Conseil d'Exploitation suite à l'avis consultatif du Conseil Portuaire.

AVIS FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2023 – Vote

Monsieur LE FUR rappelle que les ports sont un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) et il précise que les budgets doivent être équilibrés. Il indique que désormais la Métropole TPM a un budget global pour l'ensemble de ces ports. Concernant le port de la Tour Fondue, le budget est comparable à celui de 2022. Les dépenses d'investissement sont de 368 210 euros.

Monsieur TANGUY indique qu'il y a des opérations importantes, telles que la construction d'un monte-charge, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il indique qu'il faudra refaire le quai A côté plaisanciers, en remplaçant la chaîne de couronnement par des bollards et mettre des défenses delta.

AVISFAVORABLE (Unanimité)

3. Ports Propres

Madame CUESTA annonce que la Métropole TPM s'est engagée par délibération, depuis 2011 dans une démarche de certification européenne « Ports Propres », pour tous les ports de plaisance métropolitains. Une marche supplémentaire dans l'exemplarité environnementale a été gravie avec pour ambition d'atteindre la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Elle ajoute que le port de la Tour Fondue est le 10^{ème} port Métropolitain à être certifié « Ports Propres », et le 9^{ème} « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Elle rappelle le plan d'actions avec les cinq objectifs à atteindre. Améliorer la qualité du milieu (traitement des eaux, des terre-pleins...), la gestion des déchets (point propre, collecte et traitement des déchets portuaires...), la gestion de l'eau et de l'énergie (compteurs partiels, réducteurs de débits...), la prévention des pollutions accidentelles (barrages, kit anti-pollution...), et la communication et la sensibilisation des usagers (signalétique, formation, plaquettes...). 76% des objectifs ont été atteints. Les progrès constatés sont le traitement des terre-pleins, avec la mise en place de deux unités de traitement, ainsi que la construction du point propre avec une toiture étanche et une fermeture.

Madame CUESTA ajoute que ce qui a également permis d'obtenir la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité », c'est la renaturation de l'Isthme, car cette démarche expérimentale menée par un paysagiste et un écologue redonne à cet espace une apparence naturelle et ses qualités d'origine, c'est à dire un support rocheux, des végétations rares et protégées typiques du milieu marin. Elle indique que la nouvelle gare maritime a intégré la problématique thermique, par la construction d'une ombrière, permettant à la fois de réguler la température du bâtiment et d'améliorer le confort des usagers en attente d'embarquement. Madame CUESTA explique que cette certification est valable trois ans, avec différentes actions à mener.

4. Retour sur l'audit du CEDRE

Monsieur LE FUR explique à l'assemblée que le CEDRE est le centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux. Cet audit a été conduit du 25 au 29 septembre sur l'ensemble des ports, et le rapport d'audit est attendu fin novembre 2023. Il atteste que les premiers retours sont positifs, et rappelle que la Métropole TPM dispose de connaissances et d'équipements de base globalement adaptés. Il ajoute que des préconisations seront faites afin d'optimiser les équipements par site et apporter une formation adaptée.

5. Questions diverses

Monsieur GABRIEL demande l'autorisation de pouvoir apposer un panneau « Bateau taxi », afin de pouvoir informer la clientèle qui aurait besoin de leurs services et d'avoir la possibilité d'y mettre aussi leurs coordonnées téléphoniques. Il ne comprend pas pourquoi cela est autorisé aux voitures taxi alors que ça lui est interdit. Il souligne que depuis le commencement des travaux de la nouvelle gare maritime de la Tour Fondue, les compagnies de bateaux-taxi n'ont plus aucune visibilité de leur activité commerciale.

Monsieur TANGUY rappelle le fonctionnement du port et de l'affichage et explique que la pose d'un panneau est soumise à l'accord de la DREAL, exceptés les panneaux de circulation routière. Le

panneau du plan du port situé sous le panneau taxi, n'est pas un support publicitaire mais celui de la démarche Ports Propres uniquement. Le panneau représentant la renaturation de l'isthme à l'entrée du chemin est provisoire et doit être supprimé dans les deux ans. Il indique que le seul endroit où il est possible d'afficher, est à l'intérieur de la salle d'attente de la gare maritime. Il propose d'afficher à cet endroit le numéro des voitures taxi, le numéro des bateaux-taxi de la Tour Fondue ainsi que le numéro des bateaux-taxi de Porquerolles, sans aucune publicité. Pour afficher à l'extérieur il faut contacter la ville.

Monsieur GABRIEL explique aussi qu'il est très compliqué d'expliquer aux clients des bateaux taxis car, pour les rejoindre au quai P5, il faut passer par la zone portuaire, qui est clairement indiquée comme « interdite d'accès aux piétons ». Il souhaiterait que cette contradiction soit supprimée en soulignant simplement par exemple, que c'est interdit sauf pour les clients Bateaux-taxi et IGESA. Monsieur TANGUY explique que cela n'est pas possible car l'accès à la zone fret est sous la responsabilité de la capitainerie. L'équipage du navire de l'IGESA vient chercher ses clients à l'entrée du port et les accompagnent jusqu'à leur navire. Monsieur TANGUY indique qu'il a demandé aux bateaux-taxi d'en faire de même, chose qu'ils ne font pas.

Monsieur DESPINOY souhaite qu'une étude de faisabilité soit faite afin d'accéder à la digue. Monsieur TANGUY lui signifie qu'il a reçu un courrier du Président lui signifiant que l'accès à la digue n'est pas possible. Il rajoute qu'en période de gros vents et de fortes vagues, cet endroit est très dangereux et que ce serait de la responsabilité du maître de port en cas d'accident.

Monsieur VINCENT explique qu'en période d'intempéries, le port de la Tour Fondue est envahi de posidonies qui enlissent littéralement le port. Il ajoute que cela impacte fortement la sécurité des navires et que cela devient compliqué pour les moteurs. Monsieur LE FUR rappelle que c'est une problématique qui est rencontrée dans la quasi-totalité des ports de la Métropole. Il rajoute que les posidonies sont une espèce protégée et que le coût pour les traiter et les déplacer est extrêmement élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur ROUX lève la séance à 15h30 en souhaitant à tous de bonnes fêtes de Noël.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de la Tour Fondue

